

2013, un budget de continuité

Cette année sera pour notre ville une année de continuité budgétaire, c'est-à-dire une stabilité des taux de nos impôts locaux, une poursuite volontariste mais raisonnée de nos investissements et un contrôle permanent de nos dépenses, ceci dans un souci constant d'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens.

Compte-tenu de la stagnation de nos recettes, comment cela a-t-il été rendu possible ?

Grâce aux résultats produits par les précédents exercices et notamment pour 2012 :

une maîtrise des dépenses de fonctionnement par rapport aux recettes enregistrées, dégagant un résultat de fonctionnement brut de 4 720 411 € ;

un excédent reporté de 2 565 687 € ;

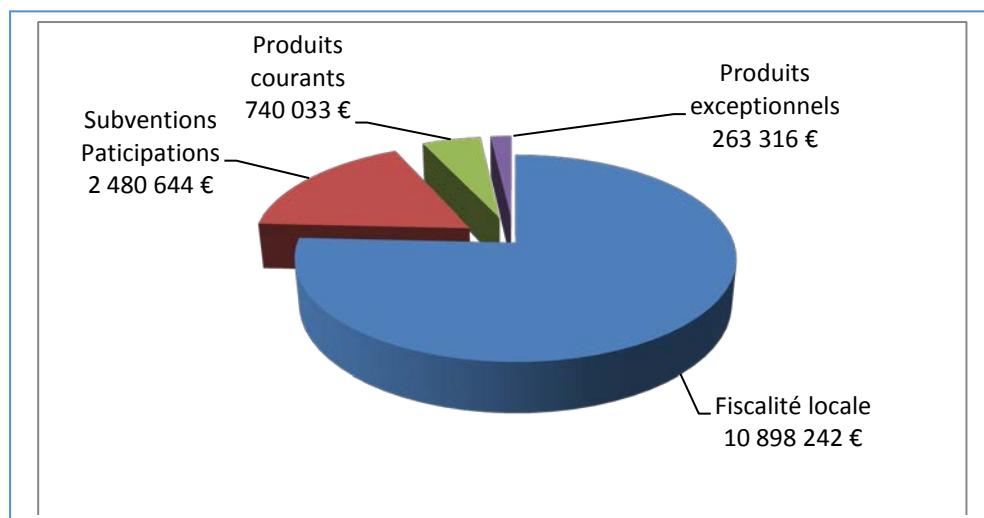
l'absence d'emprunts nouveaux ces trois derniers exercices ;

le transfert de notre salle de spectacle au Grand Avignon qui possède les moyens de lui donner un rayonnement que nous n'aurions jamais pu atteindre.

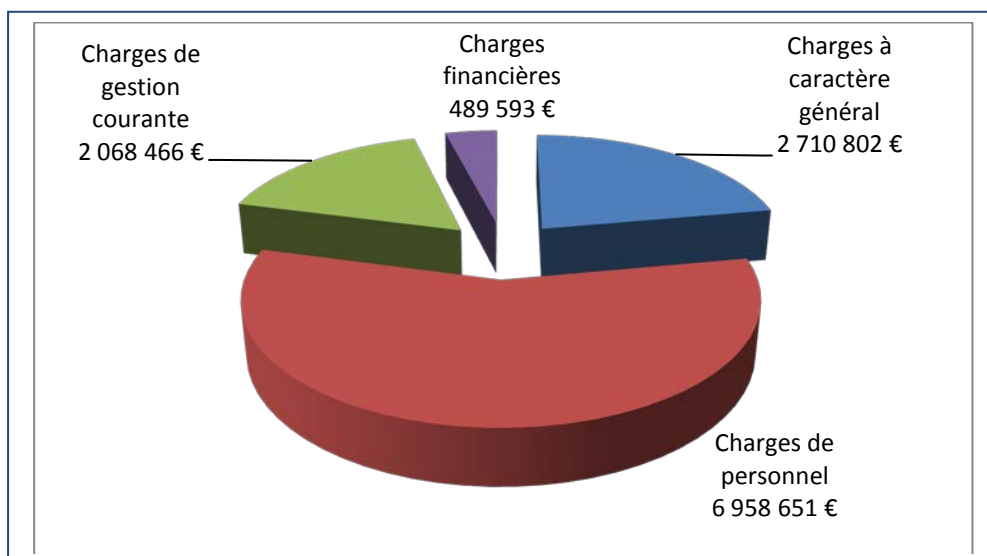
une réduction correspondante de notre dette de 2 087 510 €, deux emprunts étant transférés au Grand Avignon en juillet-août 2013, la ramenant à 9 363 661 €.

Quelles ont-été nos recettes en 2012 et comment avons-nous utilisé cet argent public, impôts, taxes, dotations, subventions et recettes exceptionnelles ?

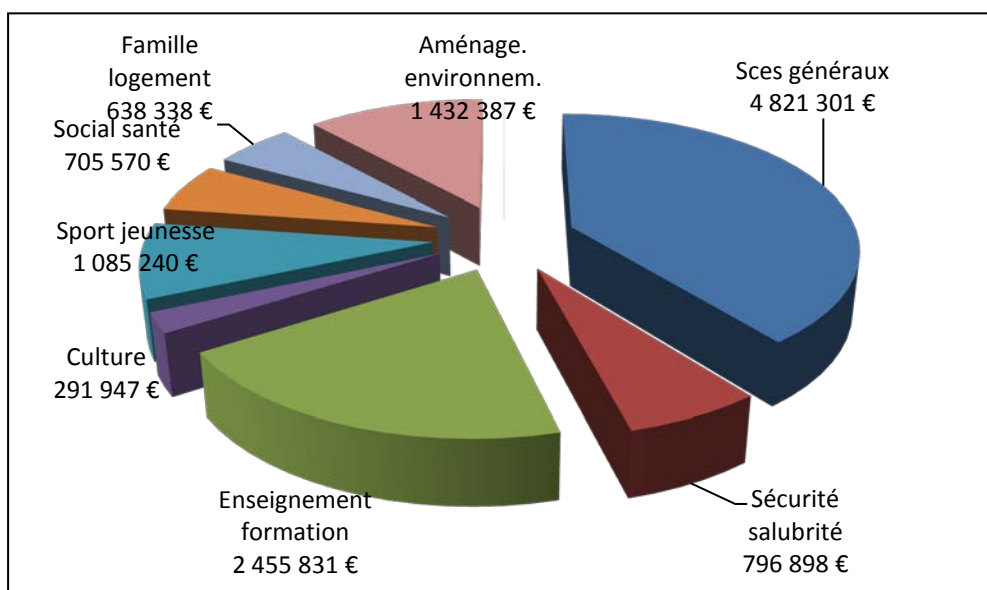
Réalisation des Recettes de Fonctionnement : 14 382 235 €



Réalisation des Dépenses de Fonctionnement : 12 227 512 €

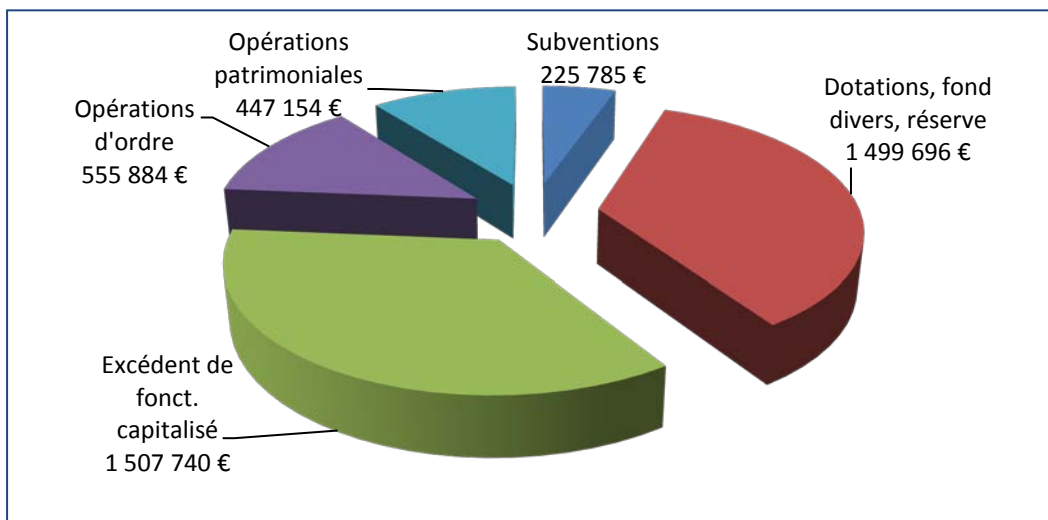


Répartition des Dépenses de Fonctionnement : 12 227 512 €

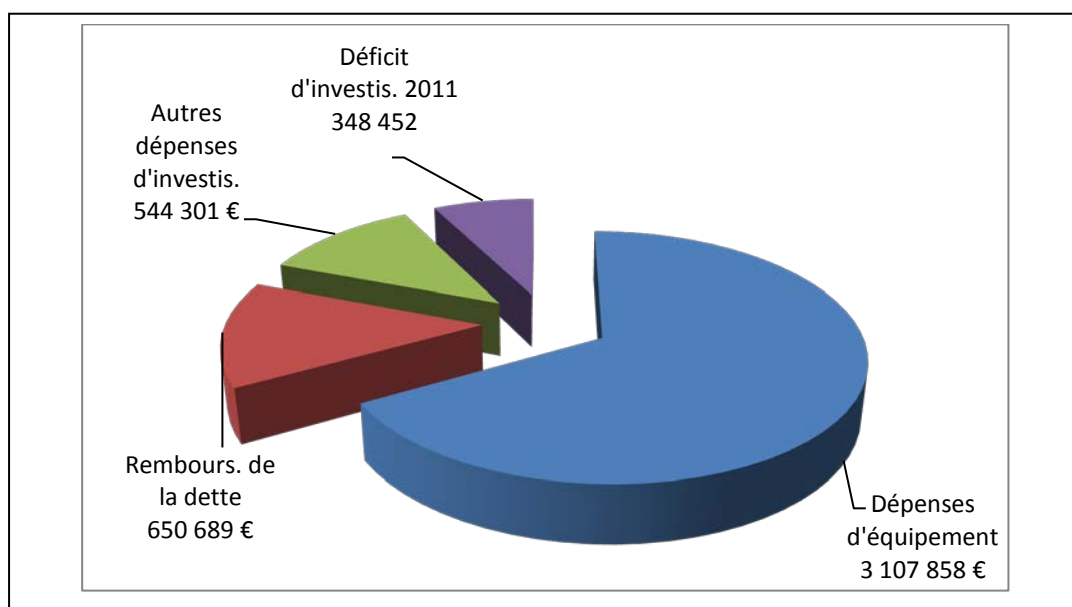


La différence constatée, 2 154 723 € majorée de l'excédent de l'exercice 2011, soit 2 565 687 € nous a permis non seulement de couvrir largement le montant du déficit d'investissement et des restes à réaliser constatés soit 1 657 507 €, mais aussi d'apporter 3 062 903 € en résultat de fonctionnement reporté pour l'exercice 2013.

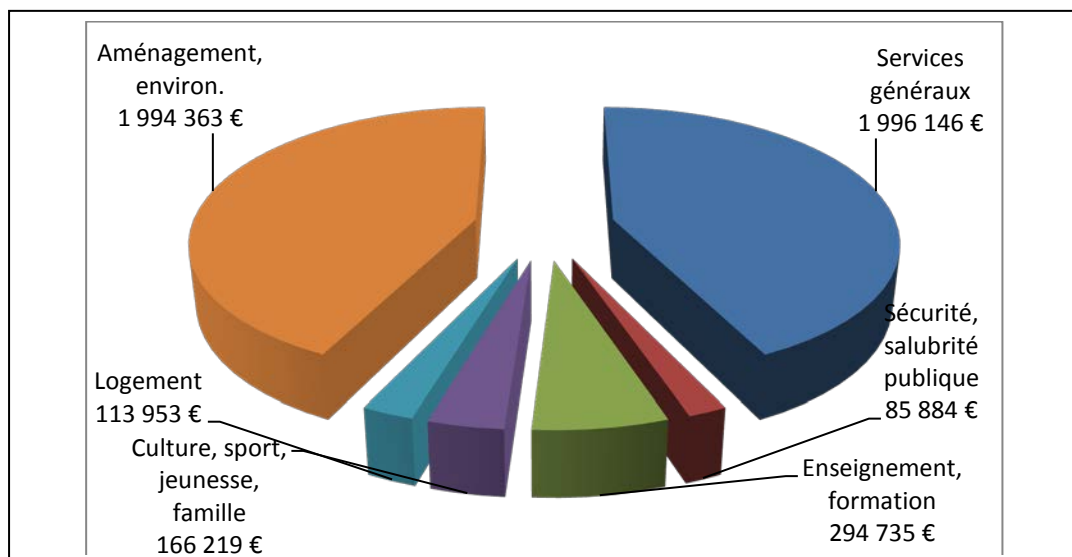
Réalisation des Recettes d'investissement : 4 236 259 €



Réalisation des Dépenses d'investissement : 4 651 300 €



Répartition des Dépenses d'investissement : 4 651 300 €



Quelques ratios significatifs :

Population totale (INSSE 2012) :	10 905
Dépenses réelles de fonctionnement / Population :	1 133,57
Produit des impositions directes / Population :	490,87
Recettes réelles de fonctionnement / Population :	1 225,65
Dépenses d'équipement brut / Population :	423,58
Encours de dette au 31-12-2012 / population :	1 050,08
Dotation globale de fonctionnement / Population :	138,41

Un rapide examen des tableaux précédents montre bien l'effort sans précédent consenti par la municipalité pour l'amélioration de son cadre de vie et la préservation de son patrimoine, **ceci sans augmenter les impôts locaux et tout en réduisant notre dette.**

L'année 2013 sera donc une année de continuité budgétaire avec les mêmes contraintes et les mêmes ambitions :

stabilité des taux locaux d'imposition ;

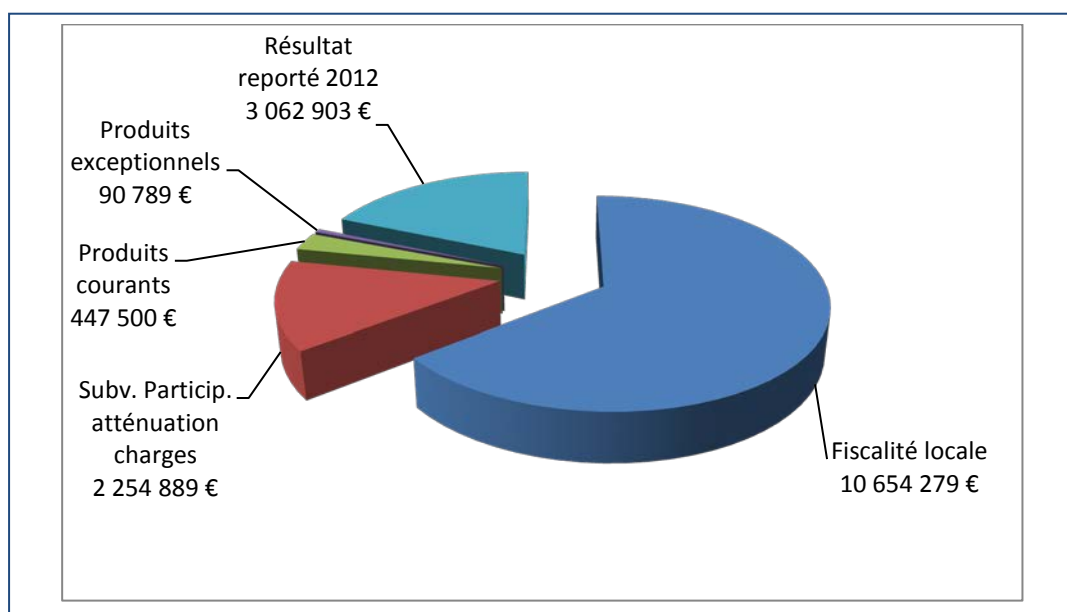
réduction de la dette ;

rigueur face aux dépenses ;

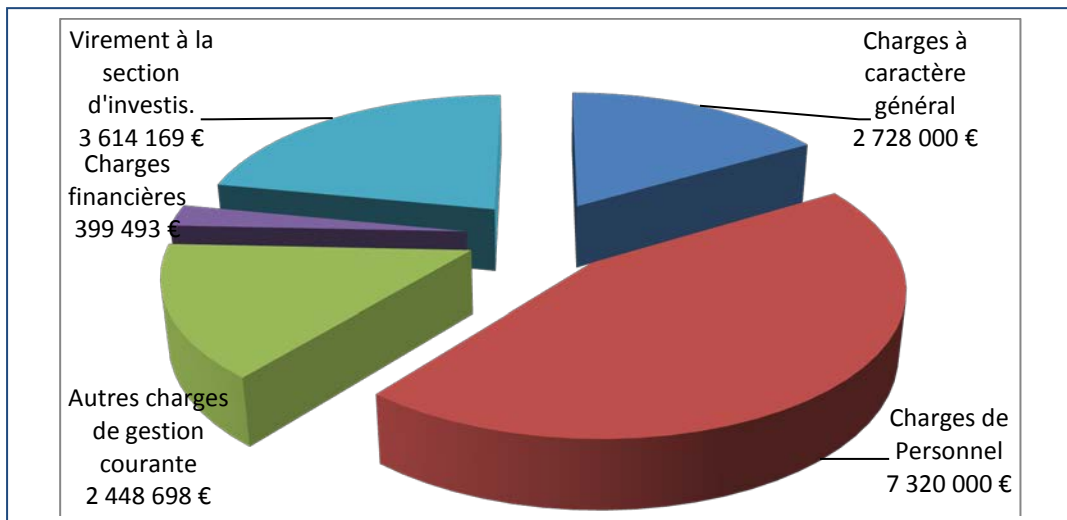
poursuite de nos travaux d'amélioration et de préservation du cadre de vie.

Compte-tenu des résultats enregistrés en 2012, nos choix sont les suivants :

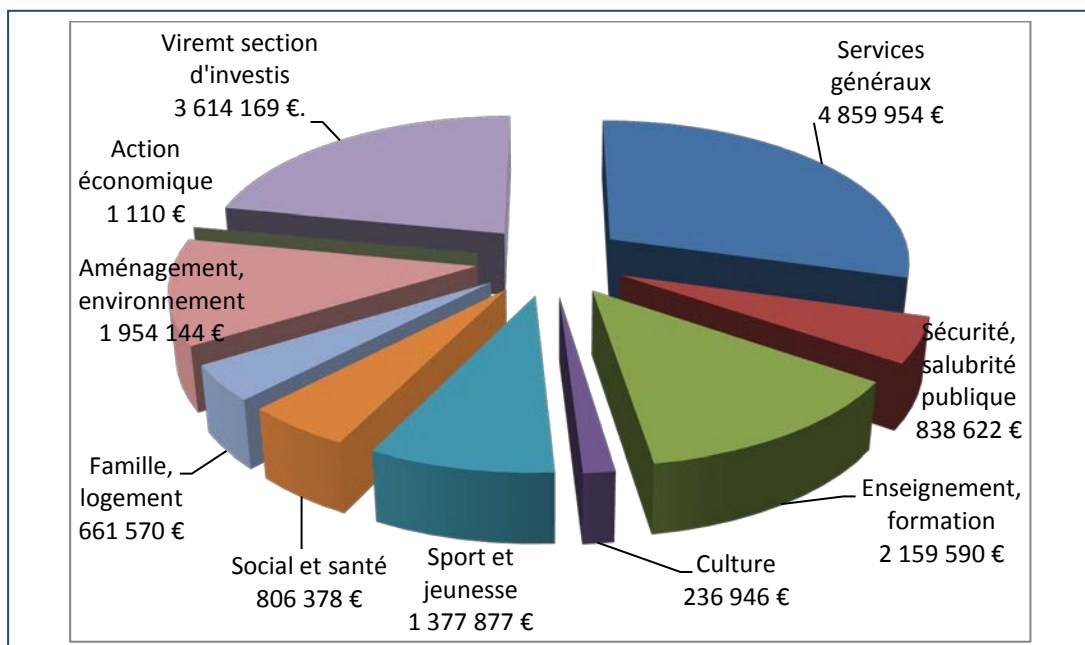
Prévision des Recettes de Fonctionnement : 16 510 360 €



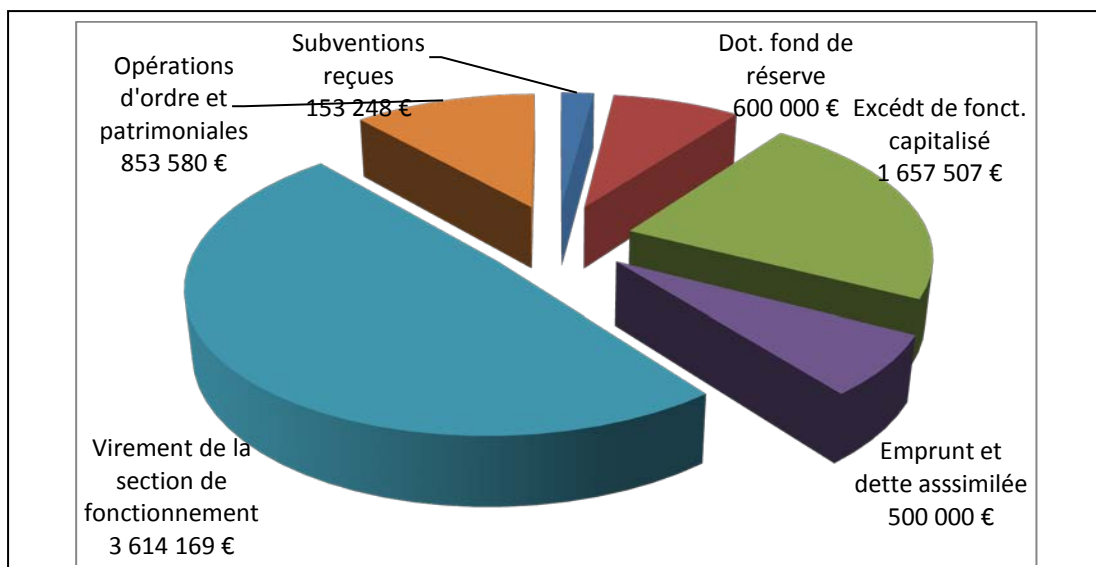
Prévision des Dépenses de Fonctionnement : 16 510 360 €



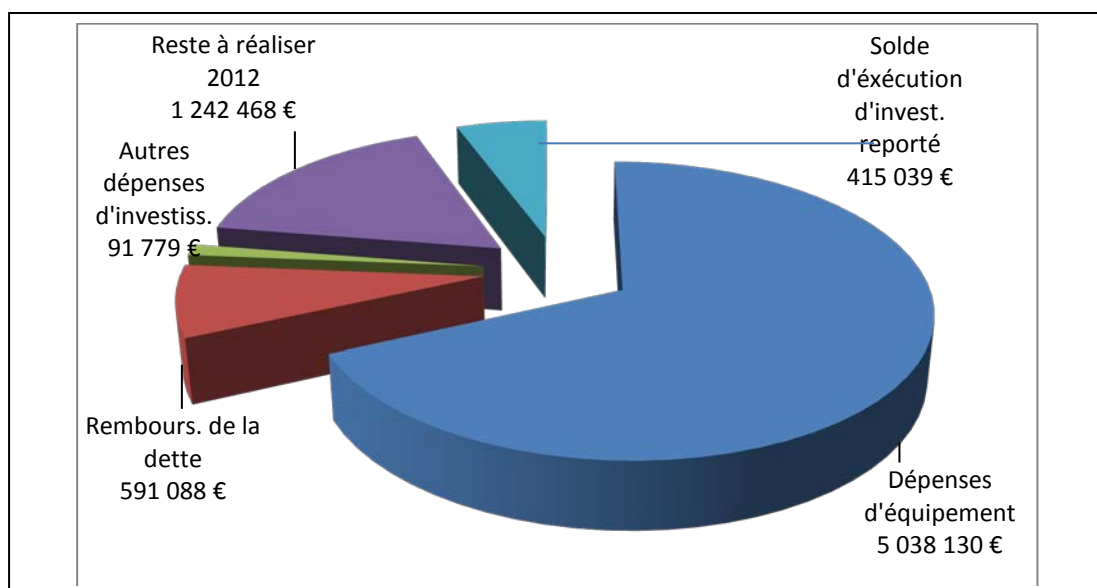
Répartition des dépenses de fonctionnement : 16 510 360



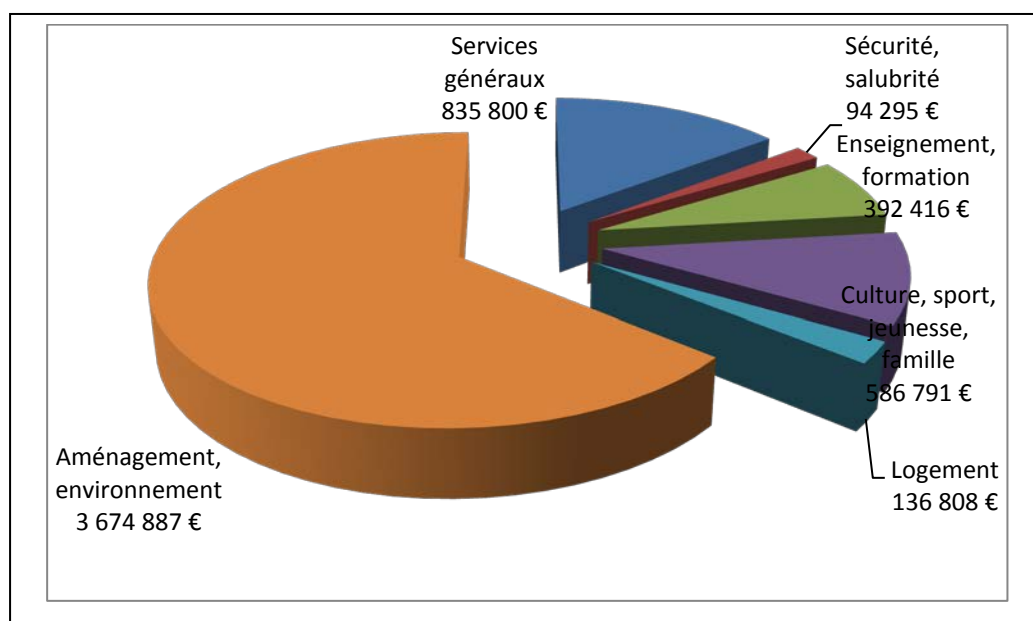
Prévision des Recettes d'investissement : 7 378 504 €



Prévision des Dépenses d'investissement : 7 378 504 €



Répartition des Dépenses d'investissement engagés en 2013 : 5 720 997 € (1)



(1) La différence entre les deux tableaux, 1 657 507 €, représente le solde d'investissement rattaché à 2012.

Pour atteindre ces objectifs, en tenant compte du transfert de l'Espace Bardi au Grand Avignon, nous avons deux options :

- Continuer à ne pas emprunter en limitant les moyens des services et en réduisant au strict minimum les investissements : chantiers en cours et entretien réduit de notre patrimoine.
- Emprunt minimum compte tenu de la réduction de notre dette, poursuivant ainsi l'équipement de nos services, améliorant les conditions de travail de nos personnels et confortant nos investissements afin d'améliorer encore la qualité de vie de nos concitoyens.

C'est la seconde option que nous avons retenue. Sans toucher à la pression fiscale locale, elle nous permet de **réduire encore notre dette de 1 500 000 €**, de ne pas obérer l'avenir et de conserver une marge de manœuvre indispensable car l'horizon économique n'est pas dégagé loin de là pour les années qui viennent avec notamment **le gel et la réduction des dotations de l'Etat**.

Notre effort principal portera donc sur la poursuite des travaux de voirie et d'embellissement en cœur de ville et au quartier du Golf, l'aménagement de différentes avenues et la mise en sécurité du carrefour du collège. Seront également rénovés certains composants de notre patrimoine.

L'accent sera mis sur la sécurité grâce à un réseau de caméras de surveillance, ceci dans un souci de confort et de sécurité pour un meilleur service public rendu à nos concitoyens.

C'est aussi cette année que débiteront les travaux de construction du futur pôle médico-social, destiné à accueillir la majorité des professions de santé et notre Centre Communal d'Action Sociale, place du Petit Pont.

De plus, un certain nombre d'études sera privilégié pour préparer les années à venir : accessibilité rénovation de la piscine ...

Voilà donc les choix de notre majorité, choix longuement réfléchis à la lumière des résultats des années précédentes, choix qui engagent notre ville sur le chemin de la modernité tout en préservant les valeurs qui ont fait son histoire.

Louis Costeplane
Premier Maire Adjoint
Délégué aux Finances, au Budget, à la Vie
Économique et aux ressources humaines



A propos de la taxe sur la publicité extérieure.

Cette taxe a été créée par la loi de modernisation de l'économie à compter du 1^{ier} janvier 2009. Elle concerne les dispositifs publicitaires numériques et non numériques, les pré-enseignes et les enseignes et a été applicable à notre ville au 1^{ier} janvier 2011 par délibération du Conseil municipal du 27 mai 2010 qui a été largement diffusée.

Sont exonérés : Les enseignes, autres que celles scellées au sol, si la somme de leur superficie est égale au plus à 12 m² ainsi que les pré-enseignes.

Les tarifs en sont les suivants :

<i>Dispositifs publicitaires non numériques :</i>	<i>15 €/m²</i>
<i>Dispositifs publicitaires numériques :</i>	<i>45 €/m² jusqu'à 50 m² et 90 €/m² au-delà.</i>
<i>Enseignes dont la superficie est comprise entre 12 et 50 m² :</i>	<i>30 €/m²</i>
<i>Enseignes dont la superficie est supérieure à 50 m² :</i>	<i>60 €/m²</i>

Ces tarifs s'appliquent à tous les bénéficiaires de publicité quelle que soit leurs importances et leurs activités, y compris les boulangers.

Trois tableaux qui se passent de commentaires :

